



Convention de l'immobilier

Par **Dite21_old**, le **17/09/2007** à **17:38**

Bonjour je suis assistante commerciale dans une agence immobilière située dans les yvelines depuis 5 ans. J'ai oublié de préciser que mon contrat est "caduc". Je travaille dans les Yvelines et j'habite dans la région du Champagne-Ardenne (51). Tous les jours je fais 550 km vois 600 km quand il n'y a pas de déviation. Je travaille du mardi au samedi soir. rnMes questions suivantes sont :rn- ai-je le droit au 13ème mois ? chose n'aillant j'aimais eu !rn- mon patron souhaite me retirer mes heures suplémentaires et que je continue à effectuer mes 39h. En a-t-il le droit ? Son excuse pour me supprimer cette ralonge de salaire est que je pourrais revenir dans le 51. Mais il est interdit de prendre un mardi ou même un samedi. Donc cette solution ne m'interesse pas.rn- pour prendre des congés payés c'est toujours une grande histoire dire que je suis la 1er a être entrée dans la société. Qu'elles sont mes droits ?rn- si je prends les transports en commun mon patron doit-il me régler la moitié ?rnJe souhaite partir de cette agence car l'ambiance est affreuse, je subis des kilomètres et kilomètres car je ne trouves pas de travailles dans la région du 51, je souhaite faire un rapprochement domicile mais pouvoir toucher des indemnités, quels sont mes droits sachant que mon lieux de domicile est dans le 51, en revanche je ne suis ni mariée, ni pacsé.rnrnJ'ai déjà 3 collègues qui sont en procès avec la société pour harcèlement moral. Aujourd'hui je sature de l'ambiance, mais je suis une travailleuse et me retrouver sans travaille me fais peur.rnrnPouvez vous m'aider en éclairant mes questions qui sont sans réponses aujourd'hui ?